

École de criminologie  
Université de Montréal

HIVER 2025

## Plan de cours

### **CRI-1151L Justice criminelle 1**

Jeudi 12h30 à 15h29

Mustapha Boussaffara, LL.D.  
[mustapha.boussaffara@umontreal.ca](mailto:mustapha.boussaffara@umontreal.ca)

## Descripteur du cours

Principes généraux et la législation pénale au Canada. Les tribunaux. Les intervenants du système de justice criminelle. Les sources du droit pénal. Les éléments constitutifs de l'infraction. Le déroulement d'une affaire criminelle. La présomption d'innocence et le fardeau de preuve. Les moyens de défense. Les peines.

## Contexte d'enseignement

Cours obligatoire offert au Baccalauréat en criminologie (Segment 01 du tronc commun) de même qu'à la Majeure en criminologie - Campus Laval, à la Mineure en criminologie, au Baccalauréat en psychologie – Campus de Montréal et Campus Laval.

## Objectifs du cours

Le cours vise à : (1) familiariser les étudiant.es avec le système de justice criminelle au Canada et au Québec. (2) sensibiliser les étudiant.es aux enjeux qui sous-tendent les règles qui régissent le processus criminel au Canada et au Québec.

## Objectifs généraux

---

De façon générale, le cours vise à :

- Initier les étudiant.es aux principes fondamentaux du droit criminel canadien.
- Expliquer les règles générales qui régissent le processus criminel et pénal au Canada et au Québec.
- Développer la pensée critique et réflexive des étudiant.es par rapport aux problématiques et aux règles qui régissent le processus criminel au Canada et au Québec.

## Objectifs spécifiques

---

À la fin du cours, l'étudiant.e sera en mesure :

- De distinguer les tribunaux et leurs juridictions respectives.
- De comprendre les rôles des intervenants du système de justice criminelle.
- De distinguer les éléments constitutifs de l'infraction criminelle.
- De saisir les différentes étapes d'une affaire criminelle.
- De comprendre les implications des principes de présomption d'innocence et du fardeau de preuve.
- De distinguer les moyens de défense.
- De comprendre les normes régissant l'imposition des différentes peines.
- D'appliquer les concepts appris à la pratique en criminologie.

## Approches pédagogiques

---

Ce cours, dispensé exclusivement en présentiel, privilégie une approche dynamique et participative. Les étudiants et étudiantes sont invités à contribuer activement aux discussions, aux analyses de cas et aux débats qui enrichiront chaque séance. Cette dimension interactive, essentielle à l'apprentissage, permettra de développer une compréhension plus approfondie de la matière.

Avant chaque cours, l'étudiant.e devra lire la documentation pertinente et solutionner des cas pratiques le cas échéant. Les décisions judiciaires dont la lecture est obligatoire seront disponibles sur StudiUM. Les périodes de cours seront consacrées à exposer la matière, à répondre aux questions et à solutionner des cas pratiques préparés à l'avance. Pour faciliter la compréhension, l'exposé de la matière sera accompagné de présentations PowerPoint. Ces présentations se veulent une aide visuelle à la compréhension, elles ne constituent pas des notes de cours.

**Forum de discussion** : L'enseignant va créer des forums de discussion dans Studium. (Un forum par thème de recherche). Je vous invite à poser vos questions relatives au cours dans ces forums afin d'y trouver du soutien de votre enseignant et de vos pairs. N'hésitez pas à partager des ressources via ces forums pour joindre tous vos pairs en une seule action.

**Règles de fonctionnement** :

Utilisez toujours ces forums pour poser des questions sur la matière – prière de ne pas utiliser mon courriel à cet égard, comme ça tout le monde va profiter des questions et des réponses fournies. Vérifiez si votre question a déjà été posée. Je répondrai à ces questions en classe.

## Disponibilités :

Besoin d'un soutien supplémentaire ? Je me tiens à votre disposition pour des rendez-vous via Zoom ou au bureau des chargés de cours.

**Pour toute autre question**, vous pouvez me joindre par courriel : Mustapha.boussaffara@umontreal.ca

Je tenterai d'être le plus réactif que possible. Prévoyez néanmoins un délai de réponse de 48h.

## Matériel requis

### Ouvrage de référence obligatoire :

Le **Code criminel 2024** (en vente à la librairie de l'Université).

**Ce Code criminel est le seul ouvrage obligatoire pour ce cours. Aucun des volumes cités dans les références bibliographiques de la page 7 n'est requis.**

## Rappels importants :

Il importe de rappeler que les professeur.e.s et chargé.e.s de cours possèdent des droits de propriété intellectuelle sur le contenu de l'ensemble de leurs outils pédagogiques (plans, notes de cours, PowerPoint, examens, solutionnaires, etc.) Les instruments pédagogiques mis en ligne et/ou distribués sont pour le bénéfice personnel des étudiant(e)s et ne sont aucunement destinés à être retransmis ou autrement publiés ou redistribués sur d'autres plateformes, comme Studocu.

Le droit à l'image des professeur.e.s et chargé.e.s de cours lors de leur prestation d'enseignement doit être respecté, de même que leur droit à ce que leurs cours ne fassent pas l'objet de prises d'enregistrements audio, vidéo ou de photos sans autorisation spécifique. Si les enseignant.e.s, compte tenu de certaines circonstances exceptionnelles, procèdent à l'enregistrement de leurs cours, cet enregistrement est fait au bénéfice des étudiant.e.s. Il n'est pas destiné à se retrouver sur des plateformes autres que StudiUM.

*Le non-respect de ces droits peut entraîner des conséquences légales, et constitue, dans tous les cas, une atteinte éthique grave.*

Je partage l'opinion du corps professoral de la Faculté que votre apprentissage doit être fondé sur la présence en classe, l'attention et la participation active pendant les périodes de cours, ainsi que sur le travail personnel à partir des instruments pédagogiques préparés ou recommandés. Vous êtes les premiers artisans de votre apprentissage, qui est un processus intellectuel, il n'y a pas de recette miracle ou d'expédients qui remplacent l'effort personnel.

**Déroulement du cours**

Dates	Éléments de contenu	Évaluation des apprentissages	Lectures
09 janvier : 1 <sup>er</sup> cours	1- Présentation et révision du plan de cours. 2- La législation pénale au Canada.		Voir les documents déposés sur StudiUM.
16 janvier : 2 <sup>e</sup> cours	1- La législation pénale au Canada (suite). 2- Les sources du droit pénal.		Voir les documents déposés sur StudiUM.
23 janvier : 3 <sup>e</sup> cours	1- Les sources du droit pénal (suite). 2- Le principe de légalité en droit pénal.		Voir les documents déposés sur StudiUM.
30 janvier : 4 <sup>e</sup> cours	Les intervenants du système de justice criminelle.		Voir les documents déposés sur StudiUM.
06 février : 5 <sup>e</sup> cours	Les infractions et les tribunaux.	Quiz en ligne	Voir les documents déposés sur StudiUM.
13 février : 6 <sup>e</sup> cours	Les éléments constitutifs de l'infraction.		Voir les documents déposés sur StudiUM.
20 février : 7 <sup>e</sup> cours	Les éléments constitutifs de l'infraction (suite et fin).		Voir les documents déposés sur StudiUM.

Dates	Éléments de contenu	Évaluation des apprentissages	Lectures
27 février : 8 <sup>e</sup> cours	Le déroulement d'une affaire criminelle.		Voir les documents déposés sur StudiUM.
06 mars	<b>Semaine de relâche</b>		
13 mars : 9 <sup>e</sup> cours	La présomption d'innocence et le fardeau de preuve.	<b>Quiz en ligne</b>	Voir les documents déposés sur StudiUM.
20 mars : 10 <sup>e</sup> cours	Les moyens de défense.		Voir les documents déposés sur StudiUM.
27 mars : 11 <sup>e</sup> cours	Les peines.		Voir les documents déposés sur StudiUM.
03 avril : 12 <sup>e</sup> cours	Quelques exemples d'infractions criminelles.	<b>Quiz en ligne</b>	Voir les documents déposés sur StudiUM.
10 avril : 13 <sup>e</sup> cours	Regards criminologiques : la justice criminelle en tant que facteur de (re)production des inégalités sociales.		Voir les documents déposés sur StudiUM.
17 avril	Révision générale.		

## Modalités d'évaluation des apprentissages

Date	Objectifs spécifiques du cours qui sont visés par l'évaluation	Outils d'évaluation	Pondération
<b>06 février</b>  Temps accordé : 15 mn.	Les questions du quiz sont des questions de type vrai/faux et des questions à choix multiples. Il n'y a pas de question à développements. L'utilisation d'Internet est strictement interdite. Les étudiant·es ne sont pas autorisés à accéder aux documents stockés sur leurs ordinateurs.  L'examen se rapporte aux notions étudiées aux cours 1 à 4 inclusivement.	<b>Quiz en ligne (en présentiel)</b>	10 %
<b>13 mars</b>  Temps accordé : 15 mn.	L'examen se rapporte aux notions étudiées aux cours 5 à 8 inclusivement.	<b>Quiz en ligne (en présentiel)</b>	15%
<b>03 avril</b>  Temps accordé : 15 mn.	L'examen se rapporte aux notions étudiées aux cours 9 à 12 inclusivement.	<b>Quiz en ligne (en présentiel)</b>	15%
<b>24 avril</b>          Temps accordé : 3h	L'examen final couvrira tout le cours. Il est composé de : - Questions de type « vrai ou faux » et/ou à choix de réponses ; - Questions de vocabulaire et/ou d'articles de lois ; - Questions à brefs développements.  L'utilisation d'Internet est strictement interdite. Les étudiant·es ne sont pas autorisés à accéder aux documents stockés sur leurs ordinateurs.	<b>Examen final récapitulatif (portant sur toute la matière)</b>	60 %

## Barème de notation

La notation finale des cours se fait selon le système littéral. La grille de conversion à partir des pourcentages qui sera utilisée est la suivante :

**Grille de conversion des pourcentages**

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	-de 50

## Références bibliographiques

- Collection de droit 2024-2025, vol 12. Droit pénal – Procédure et preuve, Barreau du Québec, Éditions Yvon Blais.
- Collection de droit 2024-2025, vol 13. Droit pénal – Infractions, moyens de défense et peine, Barreau du Québec, Éditions Yvon Blais.
- Traité général de preuve et de procédure pénales 2024, Martin Vauclair, 31<sup>e</sup> édition, Thomson Reuters.
- Droit pénal général et pouvoirs policiers, 8<sup>e</sup> édition, 2020, Modulo, Yvon Lefebvre, Martin Laroche et al.
- Code criminel et lois connexes annotés, Alain Dubois et Philip Schneider, 2021, LexisNexis.
- Code criminel annoté 2024, Cournoyer-Ouimet, Thomson Reuters.
- De la détermination de la peine, Principes et application, François Dadour, LexisNexis.
- Traité de droit criminel, t.3 « La peine » Hughes Parent et Julie Desrosiers, Les éditions Thémis.
- Principes de la détermination de la peine, Gilles Renaud, Éditions Yvon Blais.
- Modèles de dénonciation et de chefs d'accusation en matière criminelle, Éditions Yvon Blais.
- La libération provisoire au Canada, Mathieu Chenette, Legis Pratique, LexisNexis.
- Le manuel juridique de l'enquêteur, Gordon Scott Campbell, Éditions Yvon Blais.

**NOTE : Vous n'avez pas à vous procurer ces ouvrages.**

## Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : [www.crim.umontreal.ca](http://www.crim.umontreal.ca)

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme :  
<https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

### **StudiUM**

Des informations sur le cours et de la documentation relative à celui-ci seront mises à la disposition des étudiant.es à partir du réseau interne de l'Université, soit StudiUM. Les étudiant.es auront un accès illimité au site durant toute la session, et ce depuis le réseau interne de l'Université, comme depuis leurs propres connexions Internet.

Pour avoir accès au site, l'étudiant.e doit être dûment inscrit(e) à l'Université et être détenteur d'un UNIP, ce qui lui donnera accès à son portail UdeM. De là, il aura accès aux pages du module StudiUM qui sont dédiées aux différents cours auxquels il est inscrit.

### **Captation visuelle ou sonore des cours**

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps.

**L'utilisation des cellulaires et de tout appareil similaire est rigoureusement interdite en classe.**

### **Règlement des études de premier cycle**

Nous vous invitons à consulter le règlement pédagogique : [règlement pédagogique](#)

### **Politique d'intégration : soutien aux étudiants en situation de handicap**

Les Facultés ont la responsabilité de mettre en place les mesures d'accommodement aux examens de leurs cours pour les étudiants inscrits au service de Soutien aux étudiants en situation de handicap (SESH). Vous devez tout d'abord vous inscrire au service de [Soutien aux étudiants en situation de handicap \(SESH\)](#). Un conseiller évaluera vos besoins.

Dans les deux premières semaines de cours, il est fortement recommandé d'informer les chargés de cours et de leur remettre la lettre des mesures d'accommodement émise par le SESH.

Attention, pour être mis en place, un accommodement doit être demandé avant la date



limite, soit **21 jours** avant la date de l'examen lors des trimestres d'automne et d'hiver.

### ***Révision de l'évaluation (article 9.5)***

---

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation, a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit, peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

#### **a) Demande recevable**

Si la demande est recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit et invite immédiatement le professeur à réviser l'évaluation dans un délai qu'il détermine, mais ne dépassant pas 21 jours. La note peut être maintenue, diminuée ou majorée. Le relevé de notes est ajusté en conséquence.

#### **b) Demande non recevable**

Si la demande n'est pas recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit avec motif à l'appui dans les 28 jours suivant la réception de la demande.

Si la décision à cette demande demeure insatisfaisante, il existe un processus de demande de révision exceptionnelle (consulter le règlement pédagogique pour plus d'informations).

À noter que l'étudiant.e doit remplir le [formulaire](#) et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme.

### ***Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)***

Lorsque l'étudiant omet de remettre un travail dans le délai prescrit, le doyen peut fixer un nouveau délai et requérir que la correction du travail soit alors faite en tenant compte du retard. Ce délai ne peut excéder un trimestre.

Si, au terme du délai accordé, l'étudiant n'a pas remis son travail, un échec est enregistré pour celui-ci et la note du cours est calculée et inscrite au dossier.

À l'école de criminologie : Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

### ***Justification d'une absence (article 9.9)***

---

L'étudiant doit motiver, par le biais du formulaire électronique approprié, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation, au plus tard dans les sept jours suivant l'absence.

Une fois par trimestre, pour une absence de courte durée, soit au plus trois jours consécutifs, l'étudiant peut justifier une absence à une évaluation sur la base d'une déclaration sur l'honneur. Pour toute autre absence survenant au cours du même trimestre, ainsi que pour toute absence à un examen différé, l'étudiant doit fournir des documents justificatifs.

Le doyen détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives, lorsque requises, doivent être dûment datées et signées. Le cas échéant, le document doit préciser les activités auxquelles l'étudiant n'est pas en mesure de participer en raison de son état de santé, la date et la durée de l'absence. Il doit également permettre l'identification du professionnel de la santé qui le signe.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

[Que dois-je faire en cas d'absence à un examen](#)

### ***Plagiat et fraude (article 9.10)***

---

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteur, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entraîner un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Il peut aussi avoir des conséquences directes sur la vie professionnelle future. Plagier ne vaut donc pas la peine !

Le plagiat ne se limite pas à copier-coller ou à regarder la copie d'un collègue. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

Dans les travaux : copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source; soumettre le même travail dans deux cours (autoplégat); inventer des faits ou des sources d'information; obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.

Lors des examens : utiliser des sources d'information non autorisées pendant l'examen; regarder les réponses d'une autre personne pendant l'examen; s'identifier faussement comme un étudiant du cours.

Site Intégrité et règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude :  
<http://www.integrite.umontreal.ca/>